

**LA POLITIQUE CÉRÉALIERE MAROCAINE  
EN 1933.**

**1° Echelonnement des exportations.**

En vue de maintenir les cours des céréales de la nouvelle récolte à la parité des cours d'exportation sur la métropole, le Gouvernement du Protectorat a pris les décisions suivantes :

Pour éviter que ces blés ne pèsent sur le marché, une quantité, à fixer jusqu'à concurrence de 400.000 quintaux, sera bloquée, en vue de l'exportation sur l'étranger, jusqu'à visibilité des récoltes marocaine et française (seconde quinzaine d'août 1933).

L'attribution des licences au titre de la première tranche du contingent sera subordonnée à l'obligation d'exporter, ailleurs que sur le marché français, une certaine quantité de blés ou de farines. Une première application de cette mesure sera faite par l'expédition, ailleurs que sur le marché français, d'une quantité de 50.000 quintaux pendant la période d'exportation des blés de la première tranche de la nouvelle récolte.

Les quantités exportées sur le marché mondial bénéficieront d'une ristourne qui sera fixée périodiquement. Pour les 50.000 premiers quintaux, cette ristourne est fixée à 50 francs pour le blé colon et 45 francs pour le blé marchand. Les ressources nécessaires pour faire face à ces dépenses seront fournies par une taxe de 2 francs par quintal de blé ou de farine (taxe par conversion en blé) expédié en France sur le contingent. Cette taxe sera versée à une « caisse du blé » constituée suivant la forme des établissements publics et gérée sans augmentation de personnel.

Après répartition aux propriétaires des blés de la campagne 1932 qui sont stockés et qui jouissent de la priorité d'exportation, le solde des licences de la première tranche du contingent disponible sera attribué à la suite d'un recensement dont la date est fixée au 10 juillet. Pour la deuxième tranche, les licences seront réparties d'après un nouveau recensement, qui aura lieu le 20 août. Enfin, les licences de la troisième tranche seront attribuées d'après les résultats d'un recensement au 20 décembre.

La totalité du contingent de blé dur est réservée, cette année, à l'Union des docks-silos. Les achats du corps d'occupation seront réservés en totalité au commerce (minotiers et commerçants).

En raison du caractère provisoire du décret français, les mesures ci-après seront prises pour la répartition des licences afférentes à la première tranche trimestrielle.

a) *Avoines* : contingent : 65.000 quintaux. Les licences seront attribuées, au prorata des

surfaces emblavées, soit aux docks-silos, soit aux producteurs qui en feraient la demande, avant le 1<sup>er</sup> juillet, à la direction générale de l'agriculture.

b) *Orges* : contingent : 650.000 quintaux. Les licences seront réparties, la moitié d'après un recensement au 15 juin, et l'autre moitié d'après un recensement au 15 juillet.

Le standard de bonne conservation des blés a été fixé comme suit : impuretés 1,50 % ; charançons vivants : 10 unités par kilo de grains ; charançons morts : 50 unités par kilo de grains, dérogation.

Par dérogation aux dispositions de l'arrêté du 26 mai 1932 portant classement des blés à l'exportation, les blés de la récolte 1932 qui ont bénéficié de la prime de stockage pourront sortir au titre du contingent 1933-1934, à condition qu'ils répondent au standard de bonne conservation.

**2° L'interdiction d'importation  
des céréales secondaires et le warrantage  
de la nouvelle récolte.**

Comme suite aux décisions prises par le Gouvernement du Protectorat et qui ont déjà été portées à la connaissance du public, de nouvelles mesures tendant au soutien du marché du blé, viennent d'être promulguées.

Après avoir arrêté les dispositions essentielles relatives à l'aménagement du marché marocain des céréales, le Résident général s'est immédiatement préoccupé, avec ses chefs de service, de la question des céréales secondaires et du financement de la récolte 1933.

1° Un dahir a été publié au *Bulletin officiel* interdisant temporairement l'importation des céréales secondaires, de leurs dérivés, pâtes alimentaires et pains de toutes céréales ;

2° Les magasins généraux du Maroc et les principaux établissements financiers ont déclaré être disposés à apporter leur concours à l'Union des docks-silos coopératifs du Maroc. Les opérations de warrantage du blé tendre pourront donc être effectuées au fur et à mesure des apports dans les docks-silos.

Il sera versé, pour le compte des producteurs, aux caisses de crédit intéressées, une avance maximum de 65 francs par quintal de blé tendre entreposé dans les docks des régions côtières et d'Oujda, et de 60 francs pour les autres docks. Les caisses de crédit assureront la répartition du warrantage, compte tenu des engagements souscrits par leurs sociétaires.

Le Protectorat interviendra également pour le financement de la récolte de blé dur. Les conditions générales de l'opération ne pourront être fixées qu'en fonction des tendances générales du marché, lesquelles dépendent d'une appréciation exacte de la récolte marocaine.

SITUATION DE LA COLONISATION AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1933.

RÉGIONS	PETITE COLONISATION	NOMBRE de LOTS	MOYENNE COLONISATION	NOMBRE de LOTS	GRANDE COLONISATION	NOMBRE de LOTS	TOTAUX	
							LOTS	SUPERFICIE
Oujda .....	»	»	1.441 00	5	2.046 00	3	8	3.487 00
Taza .....	»	»	10.793 00	52	197 00	1	53	10.990 00
Fès .....	514 94	121	40.480 74	185	11.154 05	17	323	52.149 73
Meknès .....	1.118 22	141	34.163 37	147	3.377 00	8	296	38.658 59
Rharb .....	2.333 08	237	23.008 85	89	6.038 11	10	336	31.380 04
Rabat .....	1.200 17	62	10.920 98	51	1.740 00	3	116	13.861 15
Chaouïa .....	925 91	38	41.221 43	88	5.472 60	11	137	47.619 94
Doukkala .....	964 55	64	12.034 86	46	5.684 88	7	117	18.684 29
Abda .....	8 10	6	1.983 80	11	1.891 00	10	27	3.882 90
Marrakech .....	310 77	21	27.199 74	104	5.000 00	1	126	32.510 51
Mogador .....	393 28	6	355 00	1	65 70	1	8	813 98
Tadla .....	10 95	29	5.608 21	49	»	»	78	5.619 16
TOTAUX.....	7.779 97	725	209.210 98	828	42.666 34	72	1.625	259.657 29

#### CONTROLE DE L'EXPORTATION DES PRODUITS CHÉRIFIENS.

*Exportation des fruits, légumes et céréales marocaines.* — L'orientation du Maroc vers les cultures fruitières et maraîchères répond à une des vocations naturelles du pays en même temps qu'au légitime souci d'éviter les inconvénients d'un régime de monoculture céréalière. La progression de ces cultures se poursuit de façon régulière depuis 1920 notamment pour la région de Casablanca, où les zones consacrées aux tomates couvrent déjà 500 hectares, et celles réservées aux haricots verts 600 hectares.

L'année 1932 a marqué des progrès sensibles en ce qui concerne l'exportation maraîchère. Il a été, en effet, expédié 70.000 quintaux de tomates, 6.000 quintaux d'artichauts, 1.500 quintaux de petits pois, 8.000 quintaux de haricots verts, 17.000 quintaux d'autres légumes et 20.000 quintaux de pommes de terre. Les cultures fruitières se développent également, encore que les difficultés d'aménagement de transports pour les oranges, les méfaits de la grêle pour les abricots et les prunes, et la sécheresse précoce de mai pour les oliviers aient contribué à réduire quelque peu les expéditions de 1933.

Afin de répondre au souci manifesté par la métropole de réserver l'accès en franchise aux seules expéditions remplissant les garanties de conditionnement souhaitables, des dahirs des 12 et 26 mai 1932 ont institué une marque nationale chérifienne facultative qui confère aux produits chérifiens un véritable état civil.

Le bénéfice de cette marque a été jusqu'à ce jour réservé aux deux cultures maraîchères essentielles : la tomate et la pomme de terre. Des certificats d'inspection ont été établis donnant droit à l'entrée de ces marchandises en France et en Algérie au titre du contingent. Un double contrôle s'exerce aux ports d'embarquement et aux postes de contrôle métropolitains, afin de s'assurer que les fruits d'un même colis répondent bien aux conditions réglementaires d'uniformité, de qualité, de grosseur et de maturité prescrites avec emballage standardisé.

Pendant le premier trimestre 1933, le contrôle des pommes de terre a porté sur 32.231 colis dont 259 furent expédiés en janvier, 645 en février, 327 en mars. Les expéditions contrôlées de tomates ont porté sur 2.909 colis pendant la même période car la saison d'exportation des tomates ne commence qu'au 1<sup>er</sup> avril mais, grâce à cette présentation améliorée, des plus-values considérables ont été réalisées de l'ordre de 100 et 150 francs par quintal.

Toutefois, la proportion des colis primeurs, expédiés sous couvert de la marque nationale chérifienne, demeure encore restreinte et n'atteint pas 2 % du total des exportations de la campagne agricole écoulée. Ce pourcentage s'accroîtra rapidement car l'Office chérifien d'exportation créé en mai 1932 va tendre par l'institution d'épreuves officielles de démonstrations et par l'octroi de subventions spéciales, à vulgariser l'organisation méthodique et définitive des exportations de fruits et primeurs du Maroc.

Les dahirs des 12 et 26 mai 1932 ont instauré une politique qualitative semblable en matière de céréales. Les opérations de contrôle ont porté

à cet égard sur 51.097 quintaux de blé dur et tendre se répartissant comme suit :

	BLÉ TENDRE QUINTAUX	BLÉ DUR QUINTAUX
Janvier 1933 .....	25.680	44
Février .....	17.291	»
Mars .....	7.682	400
TOTAUX .....	50.653	444

et sur 166.269 quintaux de céréales secondaires dans les proportions ci-après :

	Expéditions contrôlées en :			
	Janvier QUINTAUX	Février QUINTAUX	Mars QUINTAUX	Total QUINTAUX
Orge (chiffres arrondis)	53.544	44.372	51.278	149.194
Avoine —	—	»	250	250
Maïs —	5.865	7.732	2.870	16.467
Sorgho —	279	»	»	279
Alpiste —	10	59	10	79

Cette politique de qualité impliquerait la substitution progressive de céréales sélectionnées aux mélanges hétérogènes cultivés jusqu'ici.

L'emploi des semences de variétés sélectionnées de céréales après avoir débuté modestement en 1924 a suivi une progression constante, ainsi qu'en témoignent les chiffres ci-dessous :

800 kilos en 1924
1.400 kilos en 1925
15.400 kilos en 1926
67.500 kilos en 1927
88.000 kilos en 1928
128.000 kilos en 1929
375.000 kilos en 1930
510.000 kilos en 1931
685.000 kilos en 1932.

A l'heure actuelle, on estime que 80 % des cultures de blés tendres effectuées par les Euro-

péens sont ensemencées en céréales sélectionnées ce qui représente environ 120.000 hectares cette année, et ces variétés commencent à se répandre également en milieu indigène.

### COMPTE RENDU DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉLEVAGE.

Au cours de sa séance du 25 avril, cet organisme a étudié les débouchés intérieurs et extérieurs de l'élevage marocain. L'extension de certaines maladies contagieuses, telle la fièvre aphteuse importée dans le périmètre urbain de Casablanca par des bœufs danois, a commandé l'adoption d'une série de dispositions de défense sanitaire consacrées par les dahirs des 27 mars et 4 avril 1933, qui ont eu pour résultat de protéger le marché marocain contre l'envahissement massif d'animaux et de viandes de toutes provenances mondiales.

Les éleveurs marocains ont manifesté leurs inquiétudes quant à l'importation des viandes congelées. Pour déterminer l'intendance militaire à s'approvisionner sur place, le Gouvernement a pris à sa charge, en 1931 et 1932, la différence de prix entre la viande congelée marocaine et la viande congelée d'importation. Une quantité de 2.000 bœufs a pu être ainsi livrée annuellement à l'intendance. Le conseil a examiné plusieurs propositions tendant à favoriser la consommation au Maroc de viandes congelées sur place.

Il s'est préoccupé également d'obtenir une régularisation des cours de la viande au détail à l'exclusion de toute mesure de tarification, et s'est prononcé, afin de restreindre l'écart du prix des viandes sur pied et abattues, pour un abaissement des taxes perçues sur les viandes : taxes d'abatage dans les villes et les marchés ruraux, taxes secondaires en faveur des sociétés musulmanes et israélites dans la plupart des municipalités.

Le conseil a discuté la répartition des contingents attribués à l'élevage marocain, et décidé l'apposition d'une marque sur les animaux étrangers importés au Maroc.

## 2. — PRODUCTION MINIÈRE

## STATISTIQUES DE LA PRODUCTION MINIÈRE.

(Année 1932 et 1<sup>er</sup> trimestre 1933)

MINÉRAIS	PRODUCTION	1 <sup>er</sup> TRIMESTRE
	ANNÉE 1932	1933
	TONNES	TONNES
Phosphates .....	1.004.019	174.170
Anthracite .....	14.692	6.110
Manganèse .....	3.977	1.052
Plomb .....	2.504	»
Graphite .....	208	»
Cobalt .....	566	»
Sel .....	175	»
Molybdénite .....	»	25 6
Pétrole brut .....	256	110

## COMMISSION DES MINES

Cette commission de caractère consultatif a tenu à Rabat, le 25 avril, sa session annuelle sous la présidence de M. le Résident général. M. du Vivier de Streel, après avoir mis en relief toutes les difficultés qui affectent les industries coloniales du sous-sol, a insisté sur l'obligation d'en poursuivre activement pourtant l'exploitation, car tout arrêt minier équivaut à la destruction. Dans la lutte difficile qui s'ouvre pour elles, les entreprises minières marocaines doivent pouvoir compter sur l'appui des pouvoirs publics. En ce sens, l'Union syndicale des mines marocaines fait confiance au Gouvernement chérifien pour obtenir des allègements fiscaux, notamment la réduction de certaines taxes sur

les permis miniers dont le taux n'a pas fait l'objet d'un abaissement l'an dernier, et la suppression de l'application de l'impôt de la patente en matière minière.

Le directeur général des finances et les représentants de l'administration, tout en rappelant les exemptions précédemment accordées aux exploitants miniers et la nécessité de sauvegarder à cette heure les diverses sources de productivité fiscale du pays, ont accepté de mettre à l'étude ces demandes. Le Résident général a clos la réunion en se félicitant de l'esprit de collaboration confiante dont cette commission a apporté le nouveau témoignage.

Bureau de recherches  
et de participations minières.

Le conseil de cet organisme s'est réuni le 25 avril sous la présidence du secrétaire général du Protectorat. Il a pris connaissance du rapport établi sur l'activité technique et financière du Bureau pendant l'exercice 1932, et a enregistré spécialement les résultats obtenus par la Société chérifienne des charbonnages de Djerada, dont le Bureau possède 1/3 des titres. Cette société a produit 15.000 tonnes en 1932 et escompte le double pour 1933. Des essais d'utilisation des menus de Djerada se poursuivent à la centrale thermique de l'Energie électrique du Maroc à Casablanca, en vue de réalisations semblables à celles obtenues au Tonkin par les charbonnages de Hongay. L'opportunité a été examinée de fabriquer des briquettes grâce à un mélange avec du charbon gras qui proviendrait du bassin algérien voisin de Kenadza.

Afin d'intensifier les transports par Oran des charbons marocains, le conseil supérieur des chemins de fer algériens a donné un avis favorable à un abaissement de tarifs au moyen de taxes proportionnelles au tonnage charbonnier.

Les renseignements fournis sur le tonnage du bassin prouvent que, toutes proportions gardées et en tenant compte de l'ampleur des ressources phosphatières, les richesses houillères se classeront au second rang des ressources du sous-sol marocain.

**TABLEAU DES PARTICIPATIONS DU BUREAU MINIER CHÉRIFIEN AU 30 JUIN 1933.**

SUBSTANCE RECHERCHÉE	DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ	DATE DE LA CONSTITUTION	CAPITAL ACTUEL MILLIONS	SIÈGE SOCIAL	PARTICIPATION du BUREAU MINIER	OBJET DE LA SOCIÉTÉ
Charbon	Société chérifienne des charbonnages de Djerada .....	10 décembre 1929	54	Rabat	33,33 %	Exploitation du bassin de Djerada
»	Société chérifienne d'études des charbonnages de Tirkou .....	28 juillet 1931	3	Rabat	23 %	Etudes des affleurements de Tirkou (Sous, région de Bigoudine).
Pétrole	Syndicat d'études et de recherches pétrolières au Maroc (association en participation) .....	22 juillet 1929		Paris	50 %	Recherches de pétrole dans le Rif occidental.
»	Société chérifienne des pétroles ....	29 avril 1929	16 8	Rabat	32,47 % (1)	id.
»	Compagnie française des pétroles du Maroc .....	23 juin 1920	6	Paris	25,89 % (2)	id.
»	Société d'études minières de Tizeroutine .....	16 décembre 1929	8	Rabat	50 %	Recherches de pétrole dans le Rif oriental.
Fer	Sociétés d'études et d'exploitations minières du Tadla .....	19 juillet 1930	4	Rabat	30 %	Etude du gisement de Khenifra.
»	Société d'études minières de l'Ouarzémine .....	27 janvier 1933	1 5	Rabat	33,33 %	Etude du gisement du djebel Ouarzémine.
Manganèse	Société anonyme chérifienne d'études minières .....	23 septembre 1923	4	Rabat	37,5 %	Etude du gisement d'Imini (Grand-Atlas S. Taoulet).
Plomb	Société des mines d'Aouli .....	21 février 1926	37 5	Rabat	10,7 %	Etude et exploitation du gisement de plomb d'Aouli.

(1) L'Office national des combustibles liquides et la Compagnie française des pétroles ayant pris une participation globale égale à celle du Bureau minier, le groupe du Syndicat d'études et de recherches pétrolières au Maroc y dispose d'une participation totale de 64,64 %.

(2) Même observation : participation globale du Syndicat B.R.P.M. dans la Compagnie française des pétroles du Maroc : 51,78 %

### ÉTAT DES RECHERCHES PÉTROLIÈRES DANS LE NORD-MAROCAIN.

Les recherches sont actuellement poursuivies par les organismes suivants :

1° Syndicat d'études et de recherches pétrolières au Maroc (S.E.R.P.M.) groupant le Bureau de recherches et de participations minières (1/2), l'Office national des combustibles liquides (1/4) et la Compagnie française des pétroles (1/4) ;

2° La Société chérifienne des pétroles ;

3° La Compagnie française des pétroles du Maroc ;

4° La Société chérifienne d'études minières de Tizeroutine.

*N.-B.* — Depuis l'accord intervenu entre le Syndicat des pétroles au Maroc (groupe franco-belge « Financo ») et le Syndicat d'études et de recherches pétrolières au Maroc, d'une part, la Société chérifienne des pétroles, d'autre part, les travaux effectués par chacun de ces deux derniers organismes intéressent également la prospection des permis du premier.

#### I. — Nombre mètres forés (Sondages pétroliers) :

##### a) Au cours de l'année 1932 :

S.E.R.P.M. ....	3.857 m. 05
S.C.P. ....	3.776 m. 80
C.F.P.M. ....	588 m. 75
Tizeroutine :	
Galleries et puits .....	280 m.
Forages .....	304 m. 10

Total en 1932 ..... 8 806 m. 70

##### b) Au cours du premier trimestre 1933 :

S.E.R.P.M. ....	1.978 m. 20
S.C.P. ....	727 m.
C.F.P.M. ....	55 m. 30
Tizeroutine :	
Galleries et puits .....	89 m. 10
Forages .....	296 m. 50

Total pour le 1<sup>er</sup> trimestre 1933 3.146 m. 10

#### II. — Production d'huile brute :

##### a) Au cours de l'année 1932 :

S.E.R.P.M. ....	43 t. 280
S.C.P. ....	222 t. 720
C.F.P.M. ....	4 t. 480
Tizeroutine .....	11 t.

Production totale en 1932.... 281 t. 480

##### b) Au cours du premier trimestre 1933 :

S.E.R.P.M. ....	77 t. 390
S.C.P. ....	27 t. 900
C.F.P.M. ....	»
Tizeroutine .....	21 t.

Production totale pour le  
1<sup>er</sup> trimestre 1933 ..... 126 t. 290

#### III. — Effectif utilisé (ouvriers) :

##### a) Au cours de l'année 1932 :

Pour l'ensemble S.E.R.P.M., S.C.P. et  
C.F.P.M. :

73 européens, 209 indigènes.

Pour Tizeroutine :

6 européens, 35 indigènes.

##### b) Au cours du premier trimestre 1933 :

Pour l'ensemble S.E.R.P.M., S.C.P. et  
C.F.P.M. :

71 européens, 200 indigènes.

Pour Tizeroutine :

10 européens, 45 indigènes.

### SITUATION PHOSPHATÈRE DU MAROC.

Investi du monopole de l'exploitation des phosphates au Maroc en vertu du dahir du 17 janvier 1920, l'Office autonome des phosphates est géré par un conseil composé simultanément de fonctionnaires et de représentants de l'activité privée.

Le rapport annuel de l'Office, publié à la date du 29 mars, constate que la marche au ralenti des installations a permis de pousser à Kourigha une étude systématique des conditions d'exploitation, en particulier pour l'amélioration de l'utilisation de l'énergie électrique, et d'obtenir ainsi une réduction légère, mais appréciable, du prix de revient. L'étude du bassin de Louis-Gentil, entreprise en 1931, s'est poursuivie sans incidents en 1932. Ce bassin dispose de phosphates de moindre teneur que celui de Kourigha et par là même, susceptibles de répondre à d'autres exigences de la clientèle. Pour en assurer l'expédition par les voies maritimes les plus proches, un port d'embarquement est en voie de construction à Safi. A cet égard, il y a lieu de signaler la fin de l'abri réalisée au cours de 1932. La grande et la petite jetée sont terminées, et l'entreprise chargée des travaux continue les terrassements du terre-plein sur lequel s'installeront les hangars des phosphates. Les murs de quai seront commencés durant l'exercice 1933.

Le rapport contient des considérations générales très suggestives sur l'évolution du marché phosphatier international. Il souligne une reprise très nette de la consommation dans les pays du Pacifique, Australie, Nouvelle-Zélande, Japon. Bien que le Maroc n'ait pu encore participer à cette reprise, elle s'affirme d'autant plus significative que le rapport de l'Office chérifien de 1929 avait très nettement distingué l'origine de la crise phosphatère dans une restriction des ventes extra-européennes spécialement de l'Australie et du Japon.

La consommation américaine a nettement décliné de plus de moitié : de 2.835.000 tonnes en 1930, à 1.153.000 en 1932. L'énorme capacité d'extraction américaine privée du débouché national « risque de transformer les producteurs américains de phosphates en concurrents dangereux de l'Europe s'il se produit un déséquilibre des monnaies. »

La consommation européenne ne marque pas d'aggravation nouvelle en 1932. S'il y a diminution sensible au Danemark, en Allemagne, Tchécoslovaquie, Yougoslavie et Pologne, et sans parler de la Roumanie, de l'Autriche et de la Hongrie où la consommation a disparu, il y a néanmoins des signes d'amélioration pour la Russie, le Royaume-Uni, l'Espagne, la Hollande.

Le rapport relève la tendance à une consommation de plus en plus forte des engrais les plus riches, constatation rassurante pour l'avenir du Maroc, pays de dosage phosphatier élevé. « En 1913, l'Europe avait consommé 4.600.000 tonnes de phosphates. Il est incontestable que les 4.185.000 tonnes de 1932 (9 % de moins qu'en 1913) représentent une quantité d'éléments fertilisants sensiblement plus considérable. »

Depuis la publication de ce rapport les résultats du 1<sup>er</sup> trimestre 1933 permettent d'enregistrer, ainsi qu'on peut le constater avec le tableau ci-après, une reprise des expéditions phosphatères. Néanmoins la dévalorisation du dollar en constituant une prime à l'exportation des phosphates américains risque de gêner l'Office chérifien des phosphates dans sa politique de débouchés.

## Relevé des expéditions de phosphates marocains.

Pendant l'année 1932		Pendant le 1 <sup>er</sup> trimestre 1933	
France .....	118.993 tonnes	France .....	32.760 tonnes
Espagne .....	298.407 —	Espagne .....	68.542 —
Italie .....	111.414 —	Portugal .....	1.272 —
Hollande .....	94.071 —	Hollande .....	21.101 —
Allemagne .....	76.404 —	Royaume-Uni .....	4.023 —
Royaume-Uni .....	72.374 —	Danemark .....	13.008 —
Danemark .....	62.781 —	Norvège .....	2.069 —
Portugal .....	16.049 —	Italie .....	58.100 —
Pays Baltes .....	11.777 —	Allemagne .....	32.170 —
Norvège .....	11.231 —	Tchécoslovaquie .....	3.154 —
Belgique .....	7.877 —	Japon .....	7.040 —
Tchécoslovaquie .....	4.349 —	Afrique du Sud .....	9.052 —
Suisse .....	2.475 —	Guinée et A.O.F. ....	560 —
Japon .....	35.338 —	Maroc .....	3.716 —
Afrique du Sud .....	35.109 —		
Maroc .....	14.625 —	TOTAL.....	256.567 —
Canada .....	13.303 —		
Brésil .....	396 —		
Divers .....	344 —		
TOTAL .....	987.317 —		

## 3. — PRODUCTION INDUSTRIELLE

Nous avons ici groupé quelques chiffres à titre simplement indicatif. La constitution, le 14 juin dernier, d'un Comité Central des industriels du Maroc permettra à cet organisme de travailler en liaison avec le service du commerce et de l'industrie à l'établissement d'un inventaire de l'activité industrielle marocaine.

## Chaux et ciments.

## Usines de la Société Chaux et Ciments du Maroc

	Tonnes
Volume de la production en 1932 ..	158.000
dans le 1 <sup>er</sup> trimestre 1933 .....	34.000
de janvier à juin 1933 .....	55.900
	Kilowatts
Energie consommée en 1932 .....	15.333.000
1 <sup>er</sup> trimestre 1933 .....	2.471.149
de janvier à juin 1933 .....	4.116.921

Personnel utilisé, soit :

Européens .....	80
Indigènes .....	250

## Usines Polliet et Chausson

	Tonnes
Volume de la production en 1932 ....	64.135
1 <sup>er</sup> trimestre 1933 .....	13.754
de janvier à juin 1933 .....	23.650

## Brasseries.

## Société des brasseries du Maroc

	Hectolitres
Volume de la production pendant	
l'année 1932 .....	79.601
le 1 <sup>er</sup> trimestre 1933 .....	11.943
de janvier à juin 1933 .....	27.390

Effectif utilisé : environ 60 européens et 120 indigènes.

Depuis le mois de janvier 1932, et par suite de la création à Dakar d'une brasserie appartenant à la Société des brasseries de l'Ouest-africain, filiale de la Société des brasseries du Maroc, cette dernière organisation n'exporte plus de bière en Afrique occidentale.

**PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE**  
**DE LA SOCIÉTÉ L' « ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DU MAROC » PENDANT L'ANNÉE 1932.**

MOIS	PRODUCTION TOTALE EN KWH. AUX BORNES DES USINES	PRODUCTION D'ORIGINE HYDRAULIQUE	PRODUCTION D'ORIGINE THERMIQUE	CONSOMMATION DE CHARBON	CONSOMMATION EN COMBUSTIBLES LIQUIDES	OBSERVATIONS
				TONNES	TONNES	
Janvier .....	7.871.928	3.170.160	4.701.768	4.331.850	153,257	NOTE : A partir du mois d'octobre inclus, cet état comprend la production des usines de Fès (Hydraulique et thermique).
Février .....	7.250.688	3.720.870	3.529.818	3.386.000	120,098	
Mars .....	7.429.706	6.389.200	1.040.506	1.411.000	77,831	
Avril .....	7.700.280	6.766.000	934.280	1.151.000	70,070	
Mai .....	7.789.081	6.343.880	1.445.201	1.592.000	77,932	
Juin .....	7.920.660	4.001.350	3.919.310	3.676.000	82,965	
Juillet .....	8.288.466	2.975.000	5.313.466	4.870.000	58,636	
Août .....	8.375.561	2.642.710	5.732.851	5.306.000	92,320	
Septembre .....	8.402.008	2.763.300	5.638.708	5.115.000	91,173	
Octobre .....	8.861.607	3.030.659	5.830.948	5.315.000	70,461	
Novembre .....	9.015.232	3.842.175	5.173.057	4.688.000	67,401	
Décembre .....	9.425.383	4.627.198	4.798.185	4.337.000	70,054	
<b>TOTAUX ANNUELS.....</b>	<b>98.330.600</b>	<b>50.272.502</b>	<b>48.058.098</b>	<b>45.178.850</b>	<b>1.032,198</b>	

  

PRODUCTION PENDANT LE 1 <sup>er</sup> TRIMESTRE 1933					
Janvier .....	9.138.078	4.241.130	4.896.948	4.508.000	95,431
Février .....	8.240.516	4.277.650	3.962.866	3.376.000	218,060
Mars .....	9.163.851	8.114.610	1.049.241	1.528.000	65,496
<b>TOTAL .....</b>	<b>26.542.445</b>	<b>16.633.390</b>	<b>9.909.055</b>	<b>9.412.000</b>	<b>378,987</b>

La société l' « Energie électrique du Maroc » qui assure la fourniture presque exclusive de l'électrification au Maroc a livré pendant le 1<sup>er</sup> trimestre 1933 26 millions 542.445 kwh. contre 22 millions 552.322 pendant le 1<sup>er</sup> trimestre

1932. Cette progression de la vente d'énergie électrique qui passe de 10.000.000 en 1925 à plus de 98.000.000 en 1932, constitue un des indices les plus saisissants du développement de l'industrialisation au Maroc.

**CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ DANS LES VILLES ET CENTRES DU MAROC.**

Année 1932 et 1<sup>er</sup> trimestre 1933 (en milliers de kilowatt-heures).

VILLES OU CENTRES	ANNÉE 1932			1 <sup>er</sup> TRIMESTRE 1933		
	BASSE TENSION	HAUTE TENSION	TOTAL	BASSE TENSION	HAUTE TENSION	TOTAL
Casablanca .....	12.377	33.262	45.639	4.153	6.882	11.035
Rabat-Salé .....	3.917	1.455	5.372	1.302	347	1.649
Fès .....	2.819	1.100	3.919	875	202	1.077
Marrakech .....	2.414	»	2.414	453	231	684
Meknès .....	1.372	394	1.766	451	114	565
Safi .....	312	633	945	92	155	247
Oujda .....	662	199	861	204	44	248
Mazagan .....	709	»	709	93	79	172
Port-Lyautey .....	600	85	685	189	21	210
Taza .....	436	»	436	114	»	114
Mogador .....	234	»	234	64	»	64
Sefrou .....	120	»	120	36	»	36
Petits réseaux (voir détail annexé).	1.307	2.072	3.379	339	669	1.008
<b>TOTAUX.....</b>	<b>27.279</b>	<b>39.200</b>	<b>66.479</b>	<b>8.365</b>	<b>8.744</b>	<b>17.109</b>

**Compagnie sucrière marocaine.**

L'usine a été mise en marche fin mai 1932. Les essais ont duré jusqu'en septembre. Durant les quatre derniers mois de l'année 1932, l'usine a produit 9.164.012 kilos de sucres raffinés.

La production durant :

le 1<sup>er</sup> trimestre 1933, a été de : 5.726.172 kg.  
 le mois d'avril 1933, a été de : 1.398.172 »  
 le mois de mai 1933, a été de : 2.386.727 »

L'énergie nécessaire est fournie par des groupes de turbines à vapeur installées dans l'usine même et chauffées au cardiff. En moyenne, les turbines fournissent 14.000 kw. par jour ; pendant le mois de mai, la consommation a été de 307.854 kw.

Le personnel employé au 1<sup>er</sup> mai se composait de : 100 européens et 518 indigènes.

**4. — ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE****MOUVEMENT DE LA CONSTRUCTION. — ANNÉE 1932.**

VILLES	NOMBRE D'AUTORISATIONS DE BATIR DÉLIVRÉES	SURFACES COUVERTES DES CONSTRUCTIONS ÉDIFIÉES	NOMBRE DE LOGEMENTS	VALEUR APPROXIMATIVE DES CONSTRUCTIONS ÉDIFIÉES
		Mq.		
Agadir .....	55	6.680	30	1.294.950
Azemmour .....	41	1.269	6	442.000
Casablanca .....	1.801	203.445	2.719	158.990.245
Fedala .....	86	5.272	76	1.386.450
Fès .....	234	54.312	237	23.490.729
Marrakech .....	200	30.941	138	17.210.034
Mazagan .....	451	19.538	112	5.562.550
Meknès .....	299	58.590	458	41.928.900
Mogador .....	2	968	»	181.000
Oujda .....	330	36.069	251	14.163.144
Ouezzane .....	305	665	»	»
Port-Lyautey .....	155	36.817	142	14.062.580
Rabat .....	631	137.785	836	61.461.630
Safi .....	89	9.147	110	1.743.610
Salé .....	90	12.744	113	4.515.372
Sefrou .....	36	2.079	38	899.720
Settat .....	166	7.730	119	2.286.200
Taza .....	107	13.912	114	6.565.000
TOTAUX.....	5.078	627.963	5.529	355.628.114

Les résultats du 1<sup>er</sup> trimestre 1933 font apparaître par rapport à la période correspondante de 1932, une diminution de la valeur des constructions édifiées plus sensible que celle des surfaces couvertes par les constructions nouvellement

édifiées. Cette restriction des capitaux investis dans les opérations immobilières résulte essentiellement de l'abaissement du coût de la main-d'œuvre et des matériaux de construction.

MOUVEMENT DE LA CONSTRUCTION. — 1<sup>er</sup> TRIMESTRE 1933.

VILLES	NOMBRE DES AUTORISATIONS ACCORDÉES	SURFACES COUVERTES	NOMBRE DE LOGEMENTS ÉDIFIÉS	VALEUR DES CONSTRUCTIONS
		MQ.		
Agadir .....	12	51.266	7	490.000
Azemmour .....	5	70	»	15.000
Casablanca .....	419	33.040	699	32.910.000
Fedala .....	7	704	5	157.000
Fès .....	30	1.937	14	742.800
Marrakech .....	53	5.512	39	1.595.575
Mazagan .....	86	2.672	20	750.350
Meknès .....	81	10.701	108	7.039.000
Mogador .....	»	»	»	»
Oujda .....	75	7.606	62	2.695.500
Ouezzane .....	6	564	5	210.000
Port-Lyautey .....	53	»	43	2.466.100
Rabat .....	168	35.890	192	13.552.450
Safi .....	26	2.776	26	684.000
Salé .....	19	4.757	36	1.735.000
Sefrou .....	22	621	17	116.900
Settat .....	18	785	13	172.000
Taza .....	10	1.080	6	488.000
<b>TOTAUX.....</b>	<b>1.090</b>	<b>159.981</b>	<b>1.289</b>	<b>65.820.075</b>

## 5. — PRODUCTION INDIGÈNE

## FABRICATION DE TAPIS.

Nombre et métrage des tapis estampillés en 1932

LOCALITÉS D'ESTAMPILLAGE	NOMBRE DE TAPIS	MÉTRAGE
Rabat .....	3.468	16.861 94
Salé .....	1.275	6.075 35
S.A.F.T. ....	2.755	8.030 00
Fès .....	2.229	8.111 87
Meknès .....	1.418	5.266 89
Marrakech .....	1.246	5.396 22
Oujda .....	82	377.20
Taza .....	360	1.708 13
Casablanca .....	1.476	5.242 39
Mazagan .....	1	2 52
Mogador .....	12	71 30
Midelt .....	430	1.406 52
Boudenib .....	232	917 12
Safi .....	6	21 45
<b>TOTAL.....</b>	<b>14.990</b>	<b>59.448 90</b>

Ces opérations d'estampillage permettent des constatations relativement précises. On peut estimer la valeur de chaque mètre estampillé de 100 à 120 francs le mètre carré. Si l'on tient compte de ces données, on peut évaluer approximativement la production de tapis marocains dans les ateliers organisés, c'est-à-dire l'activité dans les ateliers non domestiques. Il s'agit d'environ 5.279 tapis représentant une surface de 18.718 mq. 60. La quantité de ces tapis non estampillés doit s'élever à près de 3.000 mètres carrés.

*Estampillage des tapis marocains*

L'estampillage ayant porté sur 14.252 mq. 59 pendant le 1<sup>er</sup> trimestre 1933, au lieu de 14.899 mq. 58, pendant la même période de 1932, accuse donc une diminution de 467 mq. 99 seulement.

Diminution insignifiante, puisqu'elle n'atteint pas 5 %.

Ces chiffres, les plus élevés qui aient jamais été connus, triplant ceux de 1920, et qui se maintiennent à peu près au même niveau depuis 1930, paraissent traduire la vitalité réelle d'une industrie qui, malgré ces temps de crise, sait conserver la faveur de la clientèle.

Nombre et métrage des tapis estampillés de 1920 à 1932

